



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Cinquante-septième session**

**Belgrade (Serbie), 17-20 septembre 2007**

---

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC57/4 Add.1  
16 septembre 2007  
74124  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Quatorzième Comité permanent du Comité régional  
Rapport sur la sixième session**

Le présent document contient le rapport sur la sixième session du quatorzième Comité permanent du Comité régional (CPCR), qui s'est tenue à Belgrade (Serbie), le dimanche 16 septembre 2007. Il doit être rapproché du rapport de synthèse du quatorzième CPCR (document EUR/RC57/4).



## **Introduction**

1. Le quatorzième Comité permanent du comité régional (CPCR) a tenu sa sixième session à l'Assemblée nationale, à Belgrade (Serbie), le dimanche 16 septembre 2007, la veille de l'ouverture de la cinquante-septième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.
2. Dans son introduction, le directeur régional a fait observer que les points de fond du projet d'ordre du jour de la cinquante-septième session du Comité régional étaient des questions qui suscitaient des préoccupations croissantes sur le plan international.

## **Rapport sur la cinquième session du quatorzième CPCR**

3. Le rapport sur la cinquième session du quatorzième CPCR, tenue au Siège de l'OMS à Genève le 13 mai 2007, a été adopté sans modification.

## **Examen du programme provisoire de la cinquante-septième session du Comité régional**

4. Après l'ouverture de la cinquante-septième session du Comité régional, le reste de la matinée du lundi serait consacrée au rapport du directeur régional. Son allocution serait suivie par des déclarations de deux orateurs invités, le directeur de la santé publique de la Commission européenne et l'un des ambassadeurs itinérants du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
5. L'après-midi du lundi commencerait par l'examen du rapport du CPCR et des questions soulevées par des résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif ; ce dernier point serait présenté par le membre du Conseil exécutif qui assiste aux sessions du CPCR en qualité d'observateur. La fin de l'après-midi serait consacrée à un point de fond : les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans la Région européenne de l'OMS ; la discussion porterait principalement sur les systèmes de santé et sur la santé de la mère et de l'enfant. Comme convenu précédemment, le docteur Francesco Cicogna présenterait ce point en exposant les vues du CPCR à son sujet : à cet égard, il avait l'intention de souligner l'importance de cette question ; de faire observer que, si des progrès étaient accomplis du point de vue des moyennes régionales, la situation était beaucoup plus différenciée aux niveaux national et sous-national ; et de réaffirmer que, pour atteindre les objectifs, il faudrait utiliser une démarche multisectorielle et axée sur l'ensemble du système de santé. Ce point serait abordé par le directeur régional adjoint, dont l'intervention serait également suivie par des exposés de deux orateurs invités, qui représenteraient respectivement la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
6. Le programme du mardi matin avait été modifié pour permettre au Président de la Serbie de prendre la parole devant le Comité régional. Son discours serait suivi de celui du directeur général de l'OMS. Le reste de la matinée de mardi serait consacrée à un suivi des questions examinées lors de sessions antérieures du Comité régional, à commencer par la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité et les mesures prises pour mettre en œuvre la Stratégie européenne de l'OMS pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (deux questions étroitement liées entre elles). Au cours de la discussion sur les travaux accomplis en vue de renforcer les systèmes de santé, le représentant de l'Estonie inviterait officiellement les pays à participer à la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur les systèmes de santé (Tallinn, 25-27 juin 2008). La communication d'informations à jour sur la sécurité sanitaire rendrait compte de la démarche plus large (incluant les catastrophes naturelles) qui avait été adoptée par le Bureau régional conformément à la décision adoptée à la cinquante-sixième session du Comité régional et qui avait été détaillée dans le rapport rendu public à l'occasion de la Journée mondiale de la santé 2007. La matinée du mardi s'achèverait par l'examen du rapport du Comité européen de l'environnement et de la santé, présenté par son président, le professeur William Dab.

7. Le Comité permanent a relevé que sept de ses neuf membres actuels souhaitaient participer aux travaux du groupe de rédaction créé en vue de l'élaboration d'une charte en vue de son adoption lors de la Conférence ministérielle sur les systèmes de santé. Le CPRC est convenu que son président devrait mentionner la conférence lorsqu'il rendrait compte des travaux accomplis par le Comité permanent, en encourageant tous les États membres à participer au processus de rédaction de la charte et en rappelant les liens qui existaient avec les valeurs approuvées lors de la Conférence de l'OMS sur les réformes européennes des systèmes de santé, qui s'était tenue à Ljubljana (Slovénie), en juin 1996.

8. Exceptionnellement, tout l'après-midi de mardi serait consacré à un seul point, à savoir les politiques concernant le personnel de santé dans la Région européenne de l'OMS. Le docteur Bjørn-Inge Larsen, qui était le membre du CPRC qui présenterait ce point, avait l'intention de mettre principalement l'accent sur les tendances démographiques et sur la répartition inégale des ressources humaines pour la santé dans la Région, en attirant l'attention sur la nécessité d'une politique unifiée, un cadre éthique pour le recrutement du personnel de santé et un ensemble convenu de données communes. La première partie de l'après-midi serait consacrée à un examen des aspects techniques de la question (dirigé par le secrétariat, assisté par un groupe d'experts), tandis que les aspects plus politiques (y compris le projet de résolution) seraient abordés au cours de la seconde partie de la séance. On s'attendait à ce que des déclarations soient prononcées par des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale, entre autres. Le CPRC a souligné que le Comité régional devait adopter une approche dépourvue d'exclusive, en vertu de laquelle tous les États membres européens pourraient se mettre d'accord sur l'orientation générale, en particulier pour résoudre les problèmes liés aux migrations du personnel de santé (non seulement d'un pays à un autre mais également entre zones rurales et urbaines).

9. Mercredi matin, les travaux commenceraient par un examen du Deuxième Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle. Ce point serait présenté par le docteur Mihály Kókényi, qui avait l'intention de rappeler le vaste processus de consultation qui avait eu lieu et de souligner à quel point il était difficile d'élaborer une politique multisectorielle judicieuse et d'obtenir une masse critique pour l'action. Il était probable que des déclarations seraient faites par des représentants du Portugal (au nom des pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'UNICEF. Le directeur régional a fait observer que des représentants de la Confédération des industries des aliments et des boissons de l'UE assisteraient à la discussion (à leur demande). Le CPRC s'est félicité de leur présence et a estimé qu'il devrait discuter, lors d'une de ses sessions futures, des liens entre l'OMS et le « monde extérieur », qui prendrait la forme d'organismes représentatifs de l'industrie, de groupes de pression, etc.

10. Pour présenter le point de l'ordre du jour sur les dates et lieux des prochaines sessions ordinaires du Comité régional, on mentionnerait les discussions tenues et les recommandations formulées par le CPRC.

11. À la suite de la réunion privée qui aurait lieu au début de l'après-midi de mercredi, au cours de laquelle le Comité régional désignerait ou élirait des pays pour siéger dans divers organes, il était prévu que deux questions seraient abordées au titre du point de l'ordre du jour « Divers ». Le premier concernait une offre non sollicitée de la Grèce de fournir des locaux et des fonds qui permettraient au Bureau régional de créer dans ce pays un bureau géographiquement dispersé dont les activités porteraient sur le domaine prioritaire des maladies non transmissibles. Le CPRC avait l'intention de demander l'accord du Comité régional pour autoriser le directeur régional à étudier l'offre et ses incidences pour les travaux ultérieurs du Comité régional. Une fois que des informations plus détaillées auraient été obtenues, le CPRC devrait être informé lors d'une de ses sessions suivantes.

12. La deuxième question qui serait très vraisemblablement abordée au titre du point « Divers » concernait la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Une réunion s'était tenue au Bureau régional les 27 et 28 août 2007, en vue de préparer la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, qui devait se tenir au Siège de l'OMS, à Genève, du 5 au 10 novembre 2007. Les participants à la réunion de Copenhague avaient demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-septième session du Comité régional. Elle serait présentée par l'un des vice-présidents du Groupe de travail.

## **Composition d'organes et de comités de l'OMS**

13. Le CPCR est parvenu à un accord sur les candidats qu'il recommanderait de désigner pour siéger au Conseil exécutif, au Comité permanent du Comité régional, au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et au Comité européen de l'environnement et de la santé.

## **Rôle et façon de travailler du CPCR**

14. Le quatorzième CPCR a approuvé le rapport du petit groupe de travail qu'il avait créé lors de sa deuxième session et a remercié ses membres pour les travaux qu'ils avaient accomplis. Il a décidé que le rapport devrait être communiqué aux nouveaux membres du CPCR (ainsi qu'aux États membres, sur demande) et que la note d'information contenue dans l'annexe 2 du document EUR/RC56/SC(6)/6 devrait être diffusée sur le site Web du Comité régional.

## **Projet de programme d'activités du quinzième CPCR**

15. Le quinzième CPCR a reconnu qu'il participait traditionnellement à l'examen d'un certain nombre de points qui avaient été inclus dans son projet de programme de travail pour 2007-2008. En outre, il est convenu qu'à sa session de novembre 2007, il examinerait la question des relations du Bureau régional avec le secteur privé. Il serait aussi informé des résultats de la première réunion du groupe chargé de rédiger la charte destinée à la Conférence ministérielle et, d'une manière plus générale, il serait mieux en mesure d'aborder les grandes orientations des préparatifs en vue de cette conférence.

## **Conclusion**

16. Les membres sortants du CPCR ont exprimé leur gratitude d'avoir été en mesure de participer à des travaux à ce point agréables et instructifs, et le Président a déclaré que cela avait été pour lui un privilège de diriger un organe composé de collègues aussi travailleurs, productifs et sympathiques.